



25% pour mon mari, c'est obligatoire ?

Par **loloh**, le **16/09/2014** à **17:20**

Bonjour,

Je suis seule propriétaire d'un bien immobilier.

Je suis veuve d'un premier mariage où j'ai eu deux enfants.

Je suis remariée ,sans autres enfants.

A mon décès, il devrait revenir à mon mari 25%, et 37.5% à chacun de mes deux enfants.

Je désirerai que mes deux enfants aient chacun 50% et rien pour mon mari.

Cela est-il possible ? Sous quelle forme ? Testament, donation

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **16/09/2014** à **19:02**

Bonjour,

Oui, c'est possible.

Le conjoint survivant n'est pas héritier réservataire lorsqu'il existe des enfants, ce qui signifie que vous pouvez le déshériter par testament.